



LA VIGILANTE

TROISIÈME ANNÉE
BIMESTRIEL
MARS 2005
N°14

APEF asbl, Quai du Commerce 48, 1000 Bruxelles • tel : 02 250 37 85 • courriel : la.vigilante@apefasbl.org

Les pronostics sont difficiles à établir, surtout en ce qui concerne l'avenir. CHESTERTON

Comité de rédaction : Philippe CULOT, Bernard DE BACKER (responsable rédactionnel et lay-out), Raphaël EMMANUELIDIS, Paul LODEWICK, Jacques SEPULCHRE (éditeur responsable), Dominique WAUTIER. Relecture et corrections : Gisèle CHAZOTTE. Reproduction autorisée avec mention de la source.



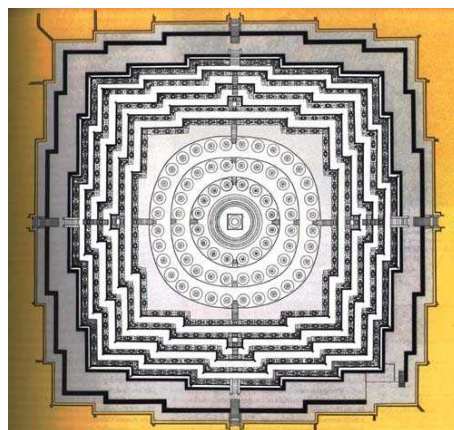
LA VIGILANTE est une lettre d'information émanant de l'Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation (APEF asbl). L'APEF regroupe les organisations d'employeurs et de travailleurs siégeant dans les fonds de sécurité d'existence du secteur non marchand francophone et germanophone, afin de coordonner et d'amplifier leurs actions, notamment dans le domaine de la formation et/ou de la création d'emplois. Son contenu n'engage que la responsabilité de ses rédacteurs.

Les sommaires des numéros précédents sont actuellement accessibles sur le site du Fonds ISAJH. Il y est également possible de les télécharger. Pour accéder à la page de ce site concernant LA VIGILANTE, cliquez sur le lien :

<http://www.isajh.org/html/publications/LaVigilante.html>

Au sommaire de ce numéro quatorze

1. **Edito** : Comment tirer son plan avec la formation ?
2. **Recherches et interventions** de l'APEF : Les opérateurs publics de formation - Séminaire intersectoriel SIAMT - Matinée MR-MRS à Tournai - Alternance pour public fragilisé - Sensibilisation des délégués SETCa au plan de formation.
3. **Fonds de Flandre et d'Europe** : Parfums de France, PROMOFAP devient UNIFAF .
4. **Documents** : L'enfant et l'hypermodernité - Evaluation du travail psycho-social : encore.



1. Edito : Comment tirer son plan avec la formation ?

Un peu partout, autant dans le secteur marchand que non-marchand, fleurissent des initiatives visant à internaliser l'étude des besoins en formation des organisations (entreprises, institutions, services...). Le premier séminaire SIAMT¹, notamment, a bien mis en évidence cette diffusion d'une culture de la formation tout au long de la vie, qui s'incarne par une professionnalisation de l'étude des besoins et une adaptation fine de la formation continuée aux besoins du terrain.

¹ « Système intégré d'anticipation des tendances sur les marchés du travail ». Voir plus loin pour un compte rendu de ce séminaire organisé à Namur le 27 janvier 2005 et auquel l'APEF a participé.



Ainsi, plusieurs autorités de tutelle du secteur non-marchand (comme l'AWIPH²) recommandent (voire imposent) l'élaboration d'un plan de formation aux institutions qu'elles subventionnent. Des fonds sectoriels, quant à eux, encouragent et soutiennent ce type de démarche, notamment certains membres de l'APEF³ et de la FEBI (le Fonds des maisons de repos dans ce dernier cas).

On retrouve des initiatives similaires dans de nombreux organismes publics, associatifs ou marchands, en Belgique et à l'étranger, comme le démontre une petite recherche sur « Google ». Celle-ci ne fournit pas moins de **206.000 liens** pour l'expression « **plan de formation** » (tous les liens ne relèvent cependant pas de la formation) et il ne s'agit ici que d'une recherche en langue française. On y découvre des sites d'opérateurs de formation, de ministères, de fonds sectoriels, d'universités⁴, de services juridiques sur le droit de la formation, d'entreprises, de magazines spécialisés...

Nous donnons ici quelques exemples d'initiatives sectorielles avant de pointer l'une ou l'autre difficulté qui peut survenir dans l'élaboration d'un plan.

Initiatives sectorielles : marchand et non-marchand

Au séminaire SIAMT, le **CEFORA**, centre de formation de la **Commission Paritaire Nationale Auxiliaire pour Employés** (CPNAE, CP 218) et le **Centre de formation de l'industrie alimentaire (l'IFP)** ont présenté leurs initiatives en la matière.

→ La **CPNAE est la commission paritaire la plus importante** et la plus diversifiée du pays : elle compte 50.589 entreprises, qui occupent plus de 347.223 employés. Cette commission paritaire concerne les employés (mais pas les ouvriers) des entreprises des sous-secteurs qui ne dépendent pas d'une commission paritaire spécifique.

Depuis sa création en 1990, le **CEFORA** a placé le thème de la formation au cœur de la concertation sociale. Il a poursuivi comme objectif prioritaire d'aider les entreprises à l'organisation et à la planification de la formation, si possible au travers du dialogue social. A cet effet, il propose aux entreprises, sans aucune obligation, d'enregistrer un plan de formation, débouchant alors sur des avantages comme des primes à la formation ou des réductions de prix pour les formations auprès d'instituts de formation.

Les entreprises peuvent créer leur propre modèle de plan de formation mais elles peuvent toujours disposer d'un modèle standard, « Le plan supplétif de formation » mis à leur disposition par le CEFORA. Ce « plan supplétif » prend la forme d'un tableau où, en abscisse, vous retrouvez les catégories de fonction (personnel administratif et comptables, fonctions commerciales, informaticiens...) et, en ordonnées, les thèmes principaux de formation (administration, comptabilité et finances, logistique et achats...). Les entreprises doivent alors préciser le nombre de périodes de formation qu'elles envisagent sur 2004 et 2005. Pour plus d'information, vous pouvez télécharger sur leur site (voir le répertoire de sites plus loin) une présentation succincte de la **CCT du 15 mai 2003** mettant en place ce dispositif.

Pour aider les entreprises à établir un plan de formation, le CEFORA propose des modules à la gestion de la formation. Après trois années d'expérience du module de base, un guide pratique « Former pour réussir » a été publié, synthétisant les étapes d'élaboration d'une politique de formation. Ce module est actuellement disponible via *e-learning*, pour les chefs d'entreprises et les responsables ne disposant pas du temps nécessaire pour se rendre en formation.

→ Force est de constater que les étapes préconisées par le CEFORA se rapprochent de celles développées par **l'APEF**, à savoir une identification des besoins, une planification, une budgétisation, une organisation et une évaluation de la politique de formation.

² Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées.

³ L'initiative de l'APEF a été présentée dans *La Vigilante* n° 12, septembre 2004.

⁴ Nous avons même trouvé un cours « Elaborer et évaluer un plan de formation » donné à l'Université Laval de Québec : <http://www.ulaval.ca/sg/CO/C1/MEV/MEV-20588.html>



Par contre, **l'APEF** a davantage insisté sur le fait que **tous les besoins en compétences ne sont pas nécessairement rencontrés par des actions de formation**. Les problèmes vécus peuvent en effet être liés, à titre d'exemple, à des problèmes organisationnels. C'est pourquoi l'APEF en a fait une étape spécifique, l'étape 3 : « Passer des besoins en compétence en besoins en formation ». Une autre différence porte sur la place de la concertation sociale dans le processus. Contrairement au CEFORA, l'APEF place la **concertation sociale** comme une étape spécifique dans la construction d'une politique de formation. Cela ne signifie pas que la concertation sociale est absente du plan de formation du CEFORA pour lequel, en cas de présence d'une délégation syndicale, l'accord de la majorité de ses membres est requis. Par contre, elle ne constitue pas en tant que telle une étape du guide pratique.

Dans une démarche similaire au CEFORA, l'APEF organisera, dans le courant de cette année, un module de formation à la construction d'un plan de formation. La brochure de l'APEF sera également assortie d'une boîte à outils composée d'un ensemble de fiches techniques apportant une aide à l'application de chacune des étapes d'un plan de formation. Le tout devra être adapté aux caractéristiques des organisations non marchandes.

Si on prend comme exemple le guide pratique « Former pour réussir » du CEFORA, ce dernier répond en effet à une **culture de formation** spécifique au secteur marchand et il ne peut donc pas être transposé directement au non-marchand. La culture et l'organisation du travail y sont en effet différentes⁵, les références éthiques et théoriques ne sont pas les mêmes, les métiers surtout sont très dissemblables : le non-marchand se caractérise avant tout par le service aux personnes (santé, aide sociale, animation socioculturelle et sportive, insertion socioprofessionnelle), même s'il comporte des services plus techniques (cuisine, maintenance) dans les grandes organisations. La question de la formation y revêt dès lors des accents tout à fait spécifiques. La problématique de formation continue des éducateurs ou des animateurs socioculturels, des aides-soignants ou des psychologues ressemble peu à celle des employés du commerce automobile ou des agences de publicité.

A titre complémentaire, le CEFORA propose un conseil personnalisé aux entreprises qui ont participé préalablement au module « Gestion de la formation ». Le consultant externe peut alors analyser la réalité de l'entreprise et l'approche de la formation qui lui convient le mieux. Dans le secteur non marchand, une telle initiative a été lancée, au début de cette année, dans le secteur des maisons de repos : les institutions qui en font la demande peuvent bénéficier d'une bourse de 1200 € pour faire appel à un soutien externe pour la construction d'un premier plan de formation. Dans les prochains mois, d'autres secteurs du non-marchand pourraient suivre.

→ Cette démarche se rapproche de la politique menée par le centre de formation de l'industrie alimentaire, **l'IFP (Initiatives de Formation Professionnelle)**. L'industrie alimentaire représente au total plus de 87 000 travailleurs occupés dans plus de 6.000 entreprises. Celles-ci transforment et conditionnent de l'eau ou des matières premières, provenant de l'agriculture et de la pêche, en produits alimentaires. Le champ d'action de l'IFP comprend donc une grande diversité de sous-secteurs tels que les biscuiteries, les brasseries et les producteurs de boissons rafraîchissantes, le secteur des produits laitiers ou encore l'industrie de transformation de la viande.

Partant du constat que les **entreprises ont du mal à analyser, à formuler leurs besoins** et à planifier méthodiquement la formation, les partenaires sociaux de l'industrie alimentaire ont désiré renforcer la mission de conseil et de soutien des entreprises du secteur. A cet effet, l'IFP dispose d'une équipe de quatre conseillers francophones, chargés d'analyser gratuitement les besoins des entreprises et de les aider à établir un plan de formation (objectifs poursuivis, groupe cible visé, programme,

⁵ Avec des variations importantes selon les secteurs, bien entendu : un hôpital n'a pas le même rapport à la formation qu'une maison de jeunes ou une maison d'accueil pour adultes en difficulté.



budget, évaluation...). Lorsque la problématique implique un travail conséquent, l'IFP peut détacher un « expert neutre ». Ainsi, contrairement aux autres fonds sectoriels, l'IFP organise souvent lui-même l'analyse des besoins en formation des entreprises. L'IFP a également développé deux modules de formation pour les responsables de formation : « L'analyse des besoins en formation » et « Etablir un plan de formation ».

Il n'est pas toujours si facile de tirer son plan...

Ces quelques exemples montrent que l'idée du plan de formation est dans l'air du temps et trouve des concrétisations dans des secteurs extrêmement variés, de la biscuiterie à la maison de repos. Dans une « société de la connaissance » comme la nôtre, où production et développement de compétences sont intimement liés, il est logique que les organisations tentent de rapprocher au plus près la formation de leurs besoins concrets.

Si l'idée du plan de formation semble relever d'une cohérence forte, et que de nombreux opérateurs de formation élaborent des programmes de formation sur mesure adaptés aux besoins des organisations, elle peut se décliner selon **des modèles très différents** et rencontrer des obstacles non négligeables.

Sur l'axe de l'organisation du travail et de la culture d'entreprise, par exemple, les travaux du séminaire SIAMT donnèrent deux cas extrêmes et opposés de réalisation d'un plan de formation : dans une entreprise, le plan était imposé « d'en haut » sans que les travailleurs soient consultés et sans même que ces derniers ne connaissent le contenu de leur formation ; dans une organisation non marchande, la concertation était tellement poussée que le plan se perdit dans les sables mouvants de discussions sans fin...

Le plan de formation ne constitue dès lors **pas une recette universelle** et une solution miracle. Outre le fait que la logique de sa construction doit être intégrée par les acteurs concernés, il est évidemment indispensable d'en adapter les principes à la réalité concrète d'une organisation (taille, culture d'entreprise, capacité de concertation, type d'activités, etc.). Qu'on se le dise !

R. EMMANUELIDIS et B. DE BACKER

Plan de formation, quelques exemples de ressources sur le web :

- * EDUCAM (Centre de coordination formation secteur automobile et commerce du métal)
<http://www.educam.be/fr/opplan.php>
- * CEFORA (Centre de formation de la CPNAE)
<http://www.cefora.be/>
- * IFP (Industrie alimentaire)
<http://www.ipv-ifp.be/ifp/opleidingsadvies.htm>
- * CFB (Fonds sectoriel « bois »)
<http://www.och-cfb.be/CFB/Plaform/Plaform1.htm>
- * Fonds social de la CPNAE (Fonds de la CP auxiliaires employés)
http://www.sfonds218.be/fr/topics/02_topic/index.html
- * APEF (informations sur le site du Fonds ISAJH)
<http://www.isajh.org/html/actualites/Plandeformation.html>
- * FEBISP (Fonds de la Formation Continué des travailleurs de l'ISP bruxelloise)
http://www.febisp.be/pdf/FFISP/Plan_FFISP_05.pdf
- * Le BIEF (Bureau de conseil et d'information sur la formation)
http://www.bief.be/entreprise/activite/formation/module_fr.htm
- * ASCENTO (Entreprise privée de conseil)
<http://www.ascento.be/fr/emp/vto2/>
- * POLICE fédérale (elle s'y met également...)
http://police.ac.be/download/besoin_form_f.pdf

B. DE BACKER



2. Recherches et interventions de l'APEF



Présence de l'APEF au « Séminaire SIAMT » du 27 janvier 2005

Le projet SIAMT⁶ financé par l'initiative européenne EQUAL réunit huit fonds paritaires ou associations de fonds (comme l'APEF), ainsi que les CSEF (Comités Subrégionaux de l'Emploi et de la Formation), la DG Emploi du Ministère de la région wallonne, le Forem Conseil et l'IWEPS (Institut Wallon de l'évaluation et de la Prospective). Les organes sectoriels participant au projet sont : l'APEF, le Fonds Bus&Cars, le CEFORA, EDUCAM, les FONDS VERTS, FORMELEC, l'IFP industrie alimentaire et l'IFPM. L'objectif est d'aider à mieux **observer et anticiper les tendances sur les marchés du travail** en Wallonie et d'harmoniser (autant que faire se peut) les méthodologies utilisées par ses partenaires dans la perspective d'un système intégré d'informations.

Parmi les différents **groupes de travail** réunis dans ce projet, celui consacré à l'**étude des besoins en formation** débouchait cet hiver sur la publication d'un document commun intitulé « Connaître les besoins en formation dans un ensemble d'entreprises et d'organisations. Balises méthodologiques ». L'objectif du séminaire était de tester ce document et de récolter des informations complémentaires - sur le thème de l'étude des besoins - pouvant le cas échéant être intégrées dans le rapport final du groupe de travail. Mais ce qui devait être un séminaire s'est vite transformé en colloque, étant donné le nombre très élevé d'inscrits (plus de 140). C'est dans l'auditorium des **Moulins de Beez** (Namur) que les participants ont trouvé place et écouté divers exposés avant d'y réagir.

1. La matinée était consacrée à l'analyse des besoins de formation dans un **secteur** ou une **région**. Deux « académiques » devaient prendre la parole en début de matinée, E. BOURGEOIS (UCL) et L. ALBARELLO (UCL et SONECOM). Le premier étant cloué au lit, l'organisation fit preuve de réactivité et le second eut dès lors tout le loisir d'exposer un propos utile sur les « Conditions d'utilisation des techniques d'enquêtes quantitatives et qualitatives » dans le cas de l'étude des besoins de formation. Ce fut ensuite au tour de l'**APEF** d'exposer en détail l'expérience du Fonds ISAJH dans l'étude sectorielle des besoins en compétences et en formation. B. DE BACKER présenta la recherche proprement dite et D. WAUTIER les propositions et priorités qui en découlaient. Vint ensuite une intervention de J.-C. CHALON (FOREM) sur le contexte sectoriel dans le domaine des besoins de formation (les « écosystèmes » sectoriels).
2. L'après-midi était centrée sur l'aide à apporter aux **organisations et entreprises** pour leur permettre de gérer elles-mêmes leurs besoins en compétences et en formation. L'**APEF** y projeta son film sur l'opération « Plan de formation ». D. DELFERRIÈRE (Management information) relata le bilan de 40 ateliers d'analyse des besoins de formation au sein des petites entreprises, ainsi que les difficultés et écueils rencontrés. Deux initiatives de fonds paritaires furent ensuite exposées : Le CEFORA (L. VAN WAES) fit part de son module « Gestion de la formation », L'IFP-industrie alimentaire (F. BAUGNIET et G. NISIN de *Spa Monopole*) évoqua son expérience dans l'accompagnement de l'élaboration de plans de formation.

B. DE BACKER

Toutes les informations et exposés du séminaire :

<http://www.csefbw.be/news.htm>

Pour télécharger l'étude du Fonds ISAJH :

<http://www.isajh.org/html/publications/Competencesrapportintegra.html>

⁶ « Système intégré d'anticipation des tendances sur les marchés du travail ».



Table ronde sur les MR-MRS organisée le 31 janvier 2005 par le Comité Supérieur de l'Emploi et de la Formation de Tournai et animée par l'APEF

A l'automne 2003 et au printemps 2004, douze rencontres régionales ont rassemblé des permanents de l'APEF (B. DE BACKER) et de la FEBI (E. MITANO), ainsi que des travailleurs et responsables de maisons de repos et maisons de repos et de soins. Initiées par le Fonds Social MR-MRS, ces rencontres avaient pour objectif de prendre la mesure des difficultés vécues et des besoins en formation dans le secteur⁷.

Une de ces rencontres eut lieu à Tournai. C'est donc tout naturellement que certaines des personnes participantes suggérèrent au CSEF de la région, en la personne de M. MYLE, de faire appel à l'APEF pour animer une table ronde consacrée aux besoins de recrutement et de formation dans le secteur. Ceci d'autant plus que les rencontres régionales de l'année passée avaient débouché sur la mise en œuvre d'actions concrètes, dont R. EMMANUELIDIS est une des chevilles ouvrières au sein de la FEBI et de l'APEF.

La **région de Tournai** (pour être précis : les zones Tournai-Ath-Lessines et Mouscron-Comines) connaît un développement très important de MR et MRS, notamment pour des raisons qui tiennent à sa proximité avec la frontière française⁸. Il apparaissait dès lors important de faire le point sur l'emploi et les besoins de formation dans ce secteur au niveau local. Une **étude quantitative et qualitative** fut donc mise en place par le **Forem Conseil** de Mouscron et celui de Tournai. L'objectif de la table ronde était de présenter les résultats de l'étude et de recueillir les réactions d'un panel de représentants d'employeurs et de travailleurs, ainsi que des personnes présentes dans la salle. L'animation était assurée par l'APEF (B. DE BACKER).

L'étude a été effectuée auprès des quinze maisons de repos de Mouscron et sur un échantillon composé de dix-huit maisons de repos de Tournai-Ath-Lessines.

Les résultats de l'étude ont été analysés par catégorie de fonction.

- Le **personnel infirmier** est essentiellement féminin, jeune (âge moyen inférieur à 35 ans) et engagé en majorité sous couvert d'un contrat à durée indéterminée. Si les maisons de repos éprouvent des difficultés dans le recrutement du personnel infirmier, elles les attribuent au manque de main d'œuvre disponible sur le marché du travail et à la formation insuffisante des candidats. A ce sujet, la formation initiale apparaît peu adaptée au secteur qui exige moins d'actes techniques qu'en hôpital ; elle devrait plutôt développer une approche spécifique à la gérontologie (l'accompagnement de personnes désorientées...). Il est également souligné la faible attractivité du secteur des maisons de repos par rapport aux hôpitaux, en référence aux conditions de travail et de rémunération.
- Si le **personnel aide soignant** rejoint le personnel infirmier dans son taux élevé de féminisation et dans un âge moyen inférieur à 35 ans, on constate à l'inverse une majorité de personnes engagées sous couvert d'un contrat à durée déterminée (de remplacement ou non) et peu de difficultés de recrutement pour cette catégorie de fonction. Le même constat est porté sur l'inadéquation entre la formation initiale et la réalité de terrain (le rythme de travail, les horaires...).
- Les **cuisiniers et les aides cuisiniers** sont en majorité engagés sous couvert d'un contrat à durée indéterminée. Ce sont en majorité des femmes et l'âge moyen des cuisiniers est supérieur (de 36 à 40 ans) à celui des aides cuisiniers (30 à 34 ans). On retrouve en effet des cuisiniers qui ont une expérience significative dans l'horeca et qui se repositionnent ensuite en cuisine de

⁷ Le lecteur intéressé trouvera les principaux résultats de ce travail dans l'article éditorial de *La Vigilante* numéro 12, « Révolution grise et maisons de repos », téléchargeable en suivant ce lien : http://www.isajh.org/images/imports/La_vigilante_n12.pdf

⁸ Nombre de résidents des MR-MRS de la région viennent de France. L'on constate le même phénomène dans le secteur de l'aide aux personnes handicapées.



collectivité. Leur recrutement peut paraître au départ difficile mais on constate par après un faible turn-over. La formation initiale répond aux attentes des institutions, à l'exception de l'apprentissage en HACCP qui semble encore nécessaire.

- Enfin, le **personnel d'entretien** représente un profil peu stable au sein des institutions. Il est difficile d'en dégager des caractéristiques, tant au niveau de la formation exigée (technicienne de surface, aide soignante...) que du contenu des tâches développées (bricolage, animation...).

Cette table-ronde, remarquablement bien organisée, nous a semblé très productive. En effet, la base d'informations des enquêtrices de Forem Conseil permet une assez large discussion et la collecte d'informations complémentaires, notamment de type contextuel.

Il fut, sur ce point, particulièrement question de **l'impact des résidents français**, mais également des **travailleurs** venus de l'autre côté de la frontière. L'APEF, en tant que partie extérieure et neutre, mais relativement bien informée des réalités du secteur par son représentant, put jouer son rôle d'animation et de médiation. E. MITANO et R. EMMANUELIDIS, tous deux concernés, étaient également présents lors de cette matinée.

B. DE BACKER ET R. EMMANUELIDIS

L'APEF et la formation des délégués SETCa du non-marchand

Le SETCa fédéral a pris l'initiative d'une série de formations à l'intention de ses délégués du secteur non marchand, ceci du 21 février au 8 mars 2005. Le thème de ces cinq sessions régionales (Bruxelles, Nivelles, Namur et Tournai) de deux jours était la **formation continuée** des travailleurs. 130 délégués de 5 secteurs y ont participé.

Arguant du constat que « la formation fait partie des conditions de travail » et qu'elle développe la « capacité de faire son métier pleinement, avec reconnaissance interne et externe », la centrale syndicale encourage « l'implication des travailleurs dans la mise en œuvre des formations ». Ceci particulièrement dans les institutions, à la base, et pas seulement dans les organes paritaires sectoriels.

A ce titre, l'opération « plan de formation » portée par l'APEF⁹ est une opportunité de développer cette implication, dans la mesure où elle est conçue comme une action **concertée** entre les employeurs et les travailleurs. Il apparaissait dès lors logique que le plan de formation soit présenté aux délégués SETCa par des membres de l'APEF dans chacune des sessions. Ce qui fut fait avec projection du film, distribution de la brochure et débat animé autour des différentes composantes du plan et du dispositif qui l'accompagne (formations, recours à un appui extérieur, boîte à outils...).

B. DE BACKER

Après-midi APEF-FEBI sur les opérateurs publics de formation

La première après-midi d'information organisée par les asbl APEF et FE.Bi s'est déroulée le mercredi 2 mars 2005 sur les politiques des opérateurs publics de formation, à savoir **l'Enseignement de promotion sociale**, le **FOREM**, **Bruxelles-formation** et **l'IFAPME**. Si les partenaires sociaux présents se sont félicités d'une telle initiative, nous pouvons cependant regretter leur faible taux de présence.

Pour débattre sur les **enjeux de la formation continuée** dans le secteur non marchand, l'APEF et FE.Bi avaient invité des témoins privilégiés, membres de Comités de gestion ou de Conseils d'avis des quatre opérateurs publics de formation : Thierry DEVILLEZ du département Emploi et Formation à l'Union Wallonne des Entreprises (UWE),

⁹ Voir l'article éditorial de ce numéro et *La Vigilante* n° 12.



Marie-Hélène SKA du Service d'études de la CSC et Eric BUYSSENS du Service d'études de la FGTB Bruxelles. Le débat à l'ordre du jour s'est porté sur les convergences, les complémentarités et les concurrences éventuelles entre les opérateurs publics.

Les intervenants ont souligné que la **fragmentation du secteur non marchand** participe à son manque de visibilité et de reconnaissance dans le champ de la formation professionnelle. Ils ont dès lors préconisé un meilleur positionnement du non-marchand en identifiant les points de convergence entre les secteurs, notamment les métiers et les fonctions qu'ils ont en commun et les logiques de mobilité qui en résultent. A leur avis, le secteur non marchand devrait également identifier ses interlocuteurs auprès des opérateurs publics et prendre ainsi sa place dans le champ de la formation professionnelle qui s'est largement structuré ces dix dernières années. De cette manière, le non-marchand pourrait articuler l'offre des opérateurs publics en fonction des objectifs prioritaires qu'il s'est fixé.

Pour rendre opérationnel ce partenariat, les intervenants ont insisté sur la capacité d'un secteur à négocier, avec les opérateurs publics de formation, le contenu d'une **convention cadre**. Cette piste d'action a en effet été suivie par le secteur non marchand qui a signé, à partir de 2000, une convention avec le FOREM et, en 2003, une convention avec l'Enseignement de Promotion Sociale. Actuellement en cours de renouvellement, le contenu de la convention avec LE FOREM doit être renégocié par APEF et FE.BI dans le courant de l'année 2005. Ainsi, conformément aux conseils des intervenants, le secteur non marchand devrait mener une réflexion sur les modalités de son élargissement.

Quant à l'IFAPME, les intervenants confirment qu'il constitue un opérateur plus subsidiaire pour notre secteur, proposant une formation initiale et continue pour les secteurs des maisons de repos et de l'accueil de la petite enfance.

Enfin, le secteur non marchand devrait, selon les intervenants, également **promouvoir** davantage, auprès des secteurs marchands, les spécificités de ses pratiques de formation, comme **l'accompagnement d'équipe** et **l'échange d'expériences** professionnelles.

R. EMMANUELIDIS

Accompagnement des publics fragilisés dans la formation en **alternance**

Dans un article du numéro précédent de *La Vigilante*¹⁰, nous vous présentions une recherche menée par l'APEF dans le cadre du **projet Etoile**, soutenu par le programme européen Equal, et nous promettions de vous faire part dans ce numéro des principaux **résultats de ce travail**.

Pour rappel, Etoile, coordonné par **Forem Formation** et soutenu par plusieurs partenaires, avait pour but d'organiser le dispositif pédagogique de la formation de façon à ouvrir aux publics les plus éloignés du marché de l'emploi l'accès aux formations qualifiantes ainsi qu'à leur assurer l'accompagnement et le suivi nécessaires à la réalisation de leur parcours, y compris dans l'alternance.

La recherche en question s'était donné comme objectif d'**expérimenter sur le terrain** un certain nombre de dispositions consignées dans un guide méthodologique mis au point dans différents groupes de travail. Plus particulièrement, l'APEF avait choisi d'observer le fonctionnement de l'alternance dans trois secteurs du non-marchand : **l'aide à domicile**, les **maisons de repos** et **l'accueil de l'enfance** (0-3 ans et accueil extra-scolaire).

Quand nous comparons les résultats de ces observations avec des constatations faites ailleurs, citons notamment les travaux du Conseil de l'Education et de la Formation et

¹⁰ Voir *La Vigilante* n°13.



ceux du GIRSEF¹¹, il faut convenir que le fonctionnement de l'alternance dans le secteur non marchand privé n'est guère différent de celui des autres secteurs.

- Le principe qui prédomine dans le monde du travail est celui de la formation sur le tas. La **logique de production** l'emporte souvent sur la **logique de formation**. Les organisations se pensent peu comme étant des lieux de formation et ne considèrent pas l'intérêt qu'elles pourraient en tirer. Notamment la question des tuteurs est peu posée : désignation, reconnaissance, valorisation, statut, formation, etc. De réelles contraintes organisationnelles (les horaires, les rythmes de travail) freinent le bon déroulement d'un tutorat assidu.
- A côté de ces déterminants du monde du travail, l'autre grande variable qui pèse sur le fonctionnement des dispositifs est constituée de l'ensemble des **règles institutionnelles** qui organisent, de près ou de loin, les formations-insertions et qui créent par leur cohérence ou leur absence de cohérence, des parcours de formation plus ou moins pertinents. Ceci était particulièrement observable pour les trois formations prises en compte - aide ménagère, auxiliaire gériatrique et accueillant d'enfants - qui n'étaient pas toutes logées à la même enseigne en terme de **cohérence de parcours et de débouchés**.



Ici, comme ailleurs, face à ces déterminants, la grande affaire est de trouver, pour les organismes de formation, le **modèle pédagogique le plus réaliste possible** compte tenu des contraintes, qui permet néanmoins d'aménager des espaces où l'articulation entre les temps et les lieux d'apprentissage puisse se faire et se travailler (notamment les conflits socio-cognitifs¹² résultants de l'expérience), ceci dès la préparation du stage.

Ainsi, les centres de formation qui insistent dès le départ sur la nécessaire adaptation des stagiaires aux différentes réalités (et possibles contradictions entre injonctions du terrain et du centre de formation), nous semblent faire preuve de réalisme.

Les suivis de stage constituent une étape tout aussi importante : ils permettent de gérer positivement les **conflits socio-cognitifs**, la question de l'identité professionnelle naissante, le décodage du fonctionnement du monde professionnel... Ces suivis contribuent au développement des compétences réflexives des individus. A ce sujet, notons aussi que les techniques de pédagogie active (par ex : les jeux de rôles...) sont appréciés des stagiaires¹³.

P. LODEWICK

Si vous souhaitez disposer du rapport complet de cette recherche, vous pouvez prendre contact avec paul.lodewick@apefasbl.org.

¹¹ CONSEIL DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (CEF), *Des multiples formes de relations emploi-formation à la formation en alternance* (avis n° 68), Communauté française de Belgique, janvier 2000. *La professionnalisation de l'encadrement des stagiaires en entreprise* (avis n° 69), Communauté française de Belgique, février 2000.

MARROY C. et DORNAY P., *La construction des relations écoles/entreprises. Le cas de la formation en alternance en Communauté Française de Belgique et au Québec*, Cahier de recherche du GIRSEF, n°11, mai 2001.

¹² Nous empruntons cette notion à la pédagogie « *Un sujet progresse quand s'établit en lui un conflit entre deux représentations, sous la pression duquel il est amené à réorganiser l'ancienne pour intégrer les éléments apportés par la nouvelle.* » MEIRIEU P., *Apprendre... oui, mais comment*, Paris, Editions ESF, 1987, p 58 et sv.

¹³ Pour les considérations pédagogiques de l'alternance, voir l'ouvrage de ANTOINE F., GROOTAERS D. et TILMAN F., *De l'école à l'entreprise. Manuel de la formation en alternance*, Bruxelles, Coéd. Chronique sociale et Ed. Vie Ouvrière, 1988.



3. Fonds de Flandre et d'Europe



Parfums de FRANCE : PROMOFAP devient UNIFAF.

Non, il ne s'agit pas de la mutation d'une banque ou d'un club de football mais bien du nouveau nom d'agrément de l'OPCA¹⁴ - **Organisme Paritaire Collecteur Agréé** - de la branche sanitaire et sociale, secteur privé à but non lucratif en France¹⁵.

En quelque sorte l'équivalent, en ce qui concerne la formation, de nos Febi-Apef-Vspf-Vivo et autres fonds égarés rassemblés, mais en autre proportion.

En 2005 : **700.000 salariés** concernés, **15.000 structures**.

- Depuis 1972 en effet, les partenaires sociaux de ce secteur ont créé un **Fonds d'Assurance Formation**, PROMOFAP, qui dès 1983, fut également agréé pour la gestion des CIF (Congés Individuels de Formation) des salariés du secteur et en 1985 au financement des contrats d'insertion en alternance.
- A partir du **1er janvier 2005**, suite aux prescrits de la Loi du 4 mai 2004¹⁶, toutes les associations et fondations du secteur participent au développement de la formation professionnelle continue tout au long de la vie en adhérant et cotisant au Fonds d'Assurance Formation UNIFAF.

Une structure paritaire

UNIFAF est géré de manière paritaire par les **cinq organisations syndicales** CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT et FO, et les **six fédérations d'employeurs** de la branche, regroupées au sein de l'UNIFED¹⁷ : La FEHAP (Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Assistance Privés), la Croix-Rouge française, la Fédération des Centres de Lutte contre le Cancer, le SNAPEI (établissements et services pour personnes handicapées mentales) ainsi que le SNASEA et le SOP, multisectoriels. Les organisations qui n'adhèrent pas à une des 6 fédérations peuvent adhérer directement à UNIFAF.

Les **700.000 salariés** concernés sont

- à 72,5% sous contrat à durée indéterminée - dont 73% de femmes.
- 8% à durée déterminée - dont 77% de femmes.
- 4,5% des contrats aidés.
- 15% des travailleurs handicapés et/ou en insertion - dont 42% de femmes.

Le Conseil d'Administration paritaire (deux collèges de seize personnes) a pour mission de définir une **politique de formation permanente** et des moyens d'action, d'en assurer le suivi et l'évaluation, et de coordonner les modalités d'action des DRP, **Délégations Régionales Paritaires**. Au nombre de vingt-deux, composées chacune de représentants désignés par l'UNIFED et par les organisations syndicales, les DRP ont pour mission d'élaborer une politique régionale de Formation professionnelle continue, dans le cadre des orientations et décisions nationales, et de développer leurs actions en concertation avec les instances territoriales compétentes.

Une conférence annuelle réunit les 22 bureaux régionaux et le bureau national. UNIFAF a également créé un **Observatoire** et un **Comité d'éthique**, et met sur pied des groupes de travail ou des Commissions ad hoc selon les nécessités.

¹⁴ A peu près le *Fonds de sécurité d'existence* belge

¹⁵ Correspondant à nos CP 305, 318, 319, 327 ainsi qu'à l'insertion et aux centres de formation du secteur dont des écoles pour mineurs handicapés et Instituts de formation en soins infirmiers, travail social, éducation spécialisée...

¹⁶ Loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle et au dialogue social.

¹⁷ Les 18 fédérations patronales membres de l'APEF emploient moins de 50.000 salariés.



Financement et types d'actions

Les trois grands dispositifs de financement (Plan de formation, Congé Individuel de Formation – CIF - et Alternance) sont alimentés par les cotisations des adhérents et diverses subventions du Fonds social européen, des Conseils régionaux, ou d'autres Fonds nationaux.

La cotisation des adhérents passera progressivement de 2,10% de la masse salariale en ce moment à 2,30% fin 2007. Nous ne ferons pas de comparaison avec nos 0,10% même augmentés de 0,04% du congé-éducation payé et 0,5% du parcours d'insertion.

En 2003, **175 millions d'euros** ont été utilisés à 75 % pour le **Plan de formation**, 17% le **CIF** et 8% **l'insertion-alternance**. Le Plan de formation regroupe l'ensemble des actions de formation mises en œuvre dans chaque établissement. Ces actions ont pour objectif : l'adaptation à l'exercice de l'emploi, la prévention face aux mutations de l'emploi, le bilan de compétences, la promotion dans le cadre d'une qualification plus élevée, l'acquisition, l'entretien et le perfectionnement des compétences et enfin la **Validation des acquis de l'expérience** (VAE). Ces actions peuvent être organisées par l'établissement lui-même ou avec l'aide d'un organisme de formation¹⁸. Le plan de formation doit être élaboré chaque année, selon des procédures comprenant la consultation des représentants du personnel, entre le 24 octobre et le 31 décembre.

En conséquence de la nouvelle loi du 4 mai 2004, un nouvel accord de branche a été conclu fin 2004. Il prévoit des modalités et compléments au Plan de formation ainsi qu'au Congé Individuel de Formation et à l'Insertion-Alternance Nous l'analyserons dans le prochain numéro de la Vigilante.

Services rendus par UNIFAF

Un ensemble de services est mis à la disposition **des adhérents**, par le siège central et les vingt-deux DRP. Outre la prise en charge financière du plan de formation, des formations en alternance, de l'apprentissage et du CIF, différents services de soutien et d'expérimentation sont proposés :

- **Actions prioritaires** régionales des dispositifs de formation expérimentaux ou innovants.
- **Supports d'information** permettant une actualisation permanente de la connaissance des enjeux et des pratiques de la formation permanente.
- **Conseil** et l'ingénierie.
- Dispositifs d'accès à la formation par la **validation des acquis de l'expérience**.
- **Etudes** réalisées au plan national ou régional susceptibles d'éclairer les besoins de formation et leurs évolutions.

En matière de **services au salarié**, UNIFAF peut accompagner les salariés, qu'ils soient en contrat à durée déterminée ou indéterminée, dans le financement de leurs projets individuels de formation s'inscrivant dans le plan de formation de leur établissement (et dès que l'employeur a donné son accord) le CIF, le bilan de compétences, le congé VAE.

UNIFAF offre aussi ses services aux **demandeurs d'emploi** qui cherchent à intégrer le secteur par les contrats d'insertion en alternance. Par exemple, l'apprentissage fait l'objet d'une expérimentation dans certaines régions pour le diplôme d'éducateur spécialisé, et le certificat d'aptitude aux fonctions de moniteurs-éducateur.

Le feuillet UNIFAF ne fait que commencer. La suite au prochain numéro.

Site Internet d'UNIFAF (avec liens vers les organisations membres) : <http://www.unifaf.fr>

D. WAUTIER

¹⁸ Qui doit être agréé et posséder un numéro de « déclaration d'activité ».



4. Documents

L'enfant-problème, dossier de la revue **Le débat**, 224 pages, novembre-décembre 2004, éditions Gallimard

L'excellente revue dirigée par M. GAUCHET et K. POMIAN est dans son dernier numéro de 2004 entièrement consacrée à l'enfance, ou plutôt à l'enfant tel qu'il se présente aujourd'hui dans nos **sociétés hypermodernes**¹⁹. L'argument de ce choix éditorial est fondé sur la question de savoir si « le premier problème de nos systèmes éducatifs » n'est pas au fond « l'enfant auquel ils s'adressent ». Comme l'écrit M. GAUCHET dans un des articles du dossier, « l'idée s'impose qu'il faut remonter une strate plus haut, en amont de l'institution. **Ce qui a changé, ce sont les êtres auxquels s'adresse l'école** ». Autant dire que les constats et analyses intéressent nombre de secteurs du non-marchand : l'enseignement, les milieux d'accueil de l'enfance, l'aide et la protection de la jeunesse, le socio-culturel (mouvements de jeunesse, maisons de jeunes...), certains services de l'aide aux personnes handicapées (aide précoce, notamment), etc. Qu'on en juge au contenu des diverses contributions que nous présentons brièvement ici.



La rédaction de *La Vigilante* a souhaité présenter ce dossier qui vaut l'effort de lecture, même s'il est **un peu ardu**, nous en convenons. Ne vous laissez pas impressionner...

L'enfance, la jeunesse et les âges de la vie aujourd'hui

Une première série de textes concerne la **spécificité de l'enfance parmi les âges de la vie**, mais également la redéfinition de ceux-ci dans le contexte contemporain. Un certain déclin des mouvements de jeunes apparaît comme une de ses manifestations.

→ Le psychologue J.-C. QUENTEL²⁰ tente de « **penser la différence de l'enfant** » dans une perspective différente de celle de la psychologie génétique (PIAGET et WALLON) fondée sur la place de l'enfant dans le développement, mais également de la perspective psychanalytique (FREUD, KLEIN, DOLTO...). Fondée sur les théories de la médiation de J. GAGNEPAIN, l'approche de QUENTEL souligne que la spécificité de l'enfance se situe dans une des dimensions de la rationalité humaine, celle de « la Personne ». Pour reprendre les termes de l'auteur, « il existe bien un décalage entre ce que produit l'enfant de très bonne heure, du point de vue logique, technique et éthique [les autres dimensions de la rationalité selon GAGNEPAIN], et le moment où l'homme sort de l'enfance et devient capable de se situer par lui-même socialement ». Bref, **l'enfant n'est pas une personne** mais « participe de la personne par procuration ». QUENTEL en tire une série de conclusions, notamment pédagogiques, qui vont à l'encontre d'un certain esprit du temps : « il importe de restituer au social son importance s'il n'est aucunement question de le réduire à une simple contrainte collective pesant de l'extérieur sur l'individu. Car une telle façon naïve de l'appréhender autorise dès lors (...) la croyance en un univers

¹⁹ Le terme de « hypermodernité » est de plus en plus utilisé par les analystes français du monde contemporain. Il indique que nous vivons une intensification des caractéristiques de la modernité (individualisation, globalisation, sécularisation, réflexivité...) plutôt qu'un dépassement de celle-ci (la « post-modernité »). Du côté anglo-saxon, notamment, le concept d'hypermodernité (« high modernity », « reflexive modernity ») est d'usage depuis plus de dix ans (que l'on pense aux analyses du sociologue britannique A. GIDDENS ou à celles de U. BECK). Curieusement, M. GAUCHET ne cite aucun auteur anglo-saxon ou allemand à l'appui de son usage du terme d'hypermodernité, mais bien le philosophe français G. LIPOVESTKY, naguère chantre de la postmodernité...

²⁰ Auteur de *L'enfant. Problèmes de genèse et d'histoire* et *Le Parent. Responsabilité et culpabilité en question*, De Boeck 1997 et 2001.



d'individus dans la puissance radicale de création véhiculée par l'activité libre du sujet ». Et l'auteur d'en tirer les conclusions : « à cet égard, placer l'enfant, à l'école, "au centre du système", ou promouvoir, dans le cadre du droit, la notion d'"intérêt de l'enfant", participe du même type d'illusion ».

Le texte de M. GAUCHET, « **La redéfinition des âges de la vie** » est trop touffu que pour être résumé ici. Nous lui consacrerons dès lors une recension particulière dans le prochain numéro de *La Vigilante*, ceci d'autant qu'il ne concerne pas que l'enfance mais également la vieillesse dans le contexte de « la vie longue ». Pointons simplement qu'il centre sa réflexion sur deux questions : celle des conditions de l'éducation aujourd'hui et celle des changements psychologiques de l'individu contemporain.

→ J. GOGUEN²¹ se penche sur **l'ascension et le déclin des mouvements de jeunes** (à ne pas confondre avec les « mouvements de jeunesse », même si les deux réalités peuvent être liées), en relation avec le statut des jeunes dans les sociétés traditionnelles, puis dans les différentes phases de la modernité occidentale. Des *Muscadins* aux *Ravers*, en passant par les *Macaronis*, les *Wandervögel*, les *Zazous* et les *Punks*, GOGUEN nous entraîne dans une très stimulante mise en perspective historique et sociologique des mouvements de jeunes, de leur émergence à l'aube de la modernité à leur déclin contemporain. Comment expliquer la naissance des premiers mouvements à la fin du 18^e siècle dans différents pays européens et les différentes phases de ces mouvements sous-culturels ou contre-culturels, propres à une génération ou à une fraction de celle-ci ? Fondamentalement par l'histoire du statut social de la jeunesse.

Dans les sociétés **traditionnelles** (« communautaires », « holistes » ou « religieuses », selon les auteurs), la jeunesse était fonctionnellement intégrée dans un ordre social **orienté vers le passé**, ne valorisant pas le changement et l'innovation. De surcroît, « la jeunesse » ne durait pas très longtemps, le passage de l'enfance à l'état adulte s'effectuant rapidement.

Ce qui change avec l'avènement de la **modernité**, et notamment en Europe à la fin du 18^e siècle, c'est la naissance d'une **société orientée vers l'avenir**, la valorisation et l'accélération du changement, ainsi que la diffusion d'un modèle culturel centré sur l'autonomie, l'égalité et l'indépendance. Mais en même temps, la « jeunesse » s'allonge, la période de soumission aux adultes se fait plus longue et la scolarisation crée des lieux de regroupement dans « l'enceinte scolaire ». D'où l'exacerbation des tensions entre jeunes et adultes, l'émergence et le développement de mouvements de jeunes qui trouveront, pour certains d'entre eux, à s'alimenter dans les espérances messianiques portées par les « avant-gardes » du Progrès. Le climax de ce mouvement générationnel et révolutionnaire sera 1968, du moins pour la France.

Depuis lors, constate GOGUEN, on assiste à un lent déclin. Celui-ci s'explique par la **disparition quasi totale de la contre-culture subversive** et de la révolte ouverte des jeunes, en lien avec la disparition des avant-gardes et de l'espérance messianique révolutionnaire de la première modernité. De plus, la radicalisation des valeurs d'authenticité et l'individualisation croissante de l'existence « minent du dedans le statut collectif de l'acteur juvénile ».

Fin de la famille moderne, déclin de son rôle éducatif ?

La **deuxième série** de textes est relative à la **famille**. Quelles sont les incidences de l'évolution des familles sur « l'institution des enfants » ? Et l'éducation est-elle possible sans le concours de la famille ?

→ D. DAGENAIS²² scrute les relations entre famille et modernité dans un texte intitulé « Famille et société : l'impensé moderne ». Comme l'indique un de ses livres, *La fin de la famille moderne*, l'auteur semble prendre le parti de l'avènement d'une famille qui ne

²¹ Auteur d'une thèse de doctorat, *Pour une théorie des mouvements de jeunes*, Sorbonne 2003.

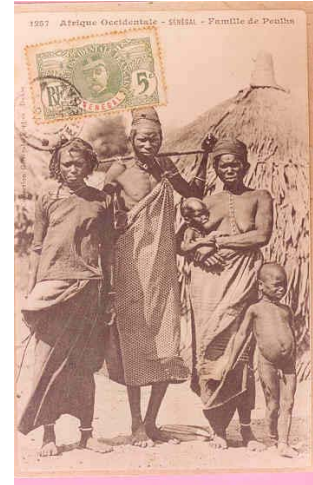
²² Sociologue canadien, auteur de *La fin de la famille moderne*, PUF 2003.



serait plus moderne (serait-elle dès lors « post-moderne » ?). Mais qu'entend-il exactement par « famille moderne » ? Le sociologue québécois définit en fait la famille moderne comme étant (pour faire court) la famille nucléaire, composé des parents et des enfants, opérant une rupture avec le monde traditionnel de la **lignée** (et des familles-souche). Dans les sociétés modernes « l'alliance conjugale abolit le lignage »²³ et provoque une rupture dans « la continuité du monde établie sur les lignées ». On ne « fonde pas une famille » dans les sociétés traditionnelles mais l'on participe à la reproduction d'une lignée qui préexiste au couple et dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Raison pour laquelle les mariages étaient « arrangés » et non pas le fruit d'un choix électif entre époux²⁴.

L'idée principale avancée par DAGENAIS - et qui manifeste selon lui « l'impensé moderne » - est que le processus d'individualisation caractéristique de la modernité à la base de la famille moderne, **atteint de nos jours ses limites**, car il ne peut suffire à faire société s'il est livré à sa seule logique. Tant que la différence des sexes est consubstantielle de la famille, le couple moderne réalise par sa médiation amoureuse « la prise en charge de la continuité du monde » et s'inscrit dès lors dans une filiation qui lui échappe. Mais à partir du moment où le principe d'individualisation vient battre contre le déterminisme exogène de la sexuation, notamment par l'individualisation du « droit à l'enfant » (dont les débats sur l'homoparentalité ne sont qu'une des manifestations), nous atteignons aux « confins de l'humanité ». Selon DAGENAIS, il y a là une mise en œuvre périlleuse du projet de la modernité : « un fantasme de recommencement absolu du monde sur la base de l'individu, ou la croyance en la possibilité de se donner à soi-même l'humanité ».

→ M.-Cl. BLAIS²⁵ s'interroge quant à elle, à partir des analyses de DAGENAIS (« La fin de la famille moderne »), sur les possibilités d'une **éducation « sans le concours de la famille »**. Elle remarque d'entrée de jeu que les sociétés modernes avaient établi un partage entre l'**instruction** des enfants pris en charge progressivement par l'école et l'**éducation** assumée par la famille. Alors que la famille traditionnelle visait à inscrire l'enfant dans la continuité d'une lignée et donc à le maintenir à l'intérieur de celle-ci, la famille moderne vise au contraire l'émancipation de l'enfant et donc à la faire sortir de l'ensemble familial pour devenir une « personne universelle ». Cette éducation familiale était un préalable et un complément indispensable à l'école.



Les transformations de la famille moderne - et notamment la moins grande stabilité des couples, les unions plus incertaines et volatiles (dont témoigne la pluralité des noms donnés à l'autre membre du couple : partenaire, compagnon, époux, concubin, ami...), l'existence plus « erratique » de la famille - sapent son rôle éducatif. Comme l'écrit l'auteur, « comment, lorsque l'on ne s'inscrit plus dans la durée, dans une histoire à la fois personnelle et collective, peut-on lui [l'enfant] transmettre ce qui lui permettra de créer lui-même son histoire ? ». Normes, rôles et continuité semblent s'effacer au profit de la famille refuge, cocon peu éducatif dont il est parfois difficile de sortir. « E-duquer », en effet, n'est-ce-pas « conduire au dehors » ?

²³ La plupart des sociétés traditionnelles sont organisées en groupes de filiation : un individu appartient à un lignage, regroupé en clan, et les clans en tribu. D'après la tradition, les membres d'un même groupe de filiation descendent d'un ancêtre commun en ligne paternelle ou en ligne maternelle. Ce qui compte est dès lors l'appartenance à une lignée et non à une « famille ».

²⁴ L'histoire de Roméo et Juliette (qui apparaît pour la première fois dans une nouvelle de Luigi DA PORTA au début du 16^e siècle) est évidemment un exemple archétypique de l'émergence du choix amoureux s'opposant aux impératifs du lignage (celui des MONTAIGU et des CAPULET).

²⁵ Auteur, avec M. GAUCHET et D. OTTAVI, de *Pour une philosophie politique de l'éducation*, Bayard 2002.



La complémentarité entre la famille et l'école vient dès lors à se rompre, dans la mesure où nombre de familles ne sont plus en mesure d'assumer leur rôle éducatif. Comme l'écrit l'auteur : « l'obligation de se soumettre à plus haut que soi, la capacité de surmonter les frustrations, autrefois apprises dans la famille, disparaissent aujourd'hui de la première expérience de l'enfant. Le choc est grand pour celui-ci lorsqu'il entre à l'école et rencontre à la fois les règles de la vie collective et cet univers de normes que constituent les apprentissages. Ayant acquis dans la famille la conviction que tout peut être négocié, l'enfant est conduit à considérer toute norme imposée comme arbitraire, voire absurde ». Le paradoxe est évidemment que de nombreux parents demandent à l'école de suppléer au manque éducatif dont ils sont eux-mêmes la cause.

Le texte de M.-Cl. BLAIS se termine par une réflexion plus générale (méta-historique) sur les conditions de l'éducation. Pour devenir homme, quelle que soit la société dans laquelle il vit, l'enfant doit apprendre à maîtriser ses désirs, construire son identité et s'approprier une culture. En d'autres mots, le « devenir homme » suppose un travail qui commence avec les premiers adultes que l'enfant côtoie, soit sa famille (quelles que soient les formes prises par celle-ci). L'individu moderne est institué : « aucun sujet ne peut se construire seul ni trouver en lui-même le sens de sa vie ».

Impact de l'hypermodernité sur la structure psychique de l'enfant

La **troisième** série de textes, la plus volumineuse, concerne les **conséquences de l'hypermodernité** sur la **structure psychique de l'enfant**. M. GAUCHET y explore les effets de la procréation maîtrisée, à savoir ce que cela signifie que d'être « un enfant du désir ». F. PAROT se penche sur un symptôme particulier, le fait que les enfants « ne tiennent plus en place ». Les enfants hypermodernes semblent hyperactifs ou hyperkinétiques, comme on voudra. M. BRIAN s'interroge sur « l'empreinte de la violence » à partir de sa consultation de pédopsychiatre. J.-P LEBRUN, enfin, interroge une fois de plus²⁶ « la mutation du lien social » et ses incidences sur l'éducation.

Etant donné le volume de ces contributions, nous nous bornerons à pointer quelques éléments qui nous apparaissent importants.

→ L'analyse de M. GAUCHET prend acte de la réalisation contemporaine d'un vieux rêve de **Freud**, à savoir « que ce serait théoriquement l'un des plus grands triomphes de l'humanité (...) si l'on parvenait à élever l'acte responsable de la procréation au rang d'une action volontaire et intentionnelle »²⁷. Mais le Vieux Maître de Vienne a bien vite appris que la réalisation des rêves pouvait parfois tourner au cauchemar... Nous n'en sommes pas là, mais **les nouvelles conditions de la venue au monde** ne sont pas sans générer des **effets imprévus**. L'approche de GAUCHET se fait sous deux angles : du dehors (transformations des conditions sociales de la procréation) et du dedans (incidences psychiques sur l'enfant).

La première approche - celle « du **dehors** », la face « objective » du phénomène - est à mettre en rapport avec l'analyse de DAGENAIS et BLAIS résumée ci-dessus. Elle reprend les thèmes de la désinstitutionnalisation de la famille moderne²⁸, de la maîtrise de la procréation, de la déformalisation du couple et de l'individualisation de l'enfantement. Sans oublier, bien évidemment, la disparition de l'impératif de reproduction. En un mot : *un enfant, si je veux... dans un couple, si je veux*. Reste à interroger la nature de ce « désir d'enfant » avant d'en mesurer les effets sur le principal intéressé, celui qui va naître. Malicieusement, l'auteur pointe d'entrée de jeu que « l'enfant désiré, c'est aussi, par définition, l'enfant refusé ». Et les évolutions des taux de fécondité montrent que ce

²⁶ Nous avons déjà rendu compte des travaux du psychanalyste namurois dans *La Vigilante*, notamment dans le n° 3 de janvier 2003 (compte-rendu de « *Un monde sans limites* ») et dans le n° 6 de juillet 2003, *Les psychanalystes tirent la sonnette d'alarme*.

²⁷ In S. FREUD, *La sexualité dans l'étiologie des névroses*, 1898.

²⁸ « La famille n'est plus une institution, au sens d'un rouage indépendant du mécanisme social, mais une conjonction de libertés » écrit Gauchet.



refus est considérable à tel point que de nombreux pays n'atteignent plus la quantité de naissances permettant de se perpétuer à l'identique²⁹. Par ailleurs, souligne GAUCHET, ce désir d'enfant « est fondamentalement féminin ». Phénomène lourd de conséquence selon l'auteur, car « l'enfant du désir est communément le fruit d'un rapport de forces et d'une négociation difficile où le désir maternel vient à bout du non-désir paternel ». Et d'ajouter : « ce discord de l'obstination maternelle et de la résignation paternelle est le nouveau secret des familles ». Quant au désir lui-même, son ambiguïté se mesure notamment au taux élevé de grossesses non désirées et d'avortements « à l'heure de l'information sexuelle et de la contraception maîtrisée ».

Du côté du « **dedans** », GAUCHET pointe les effets sur l'enfant « de venir au monde sous le signe de ce désir spécial de le voir exister ». Tout d'abord, le principe d'individualité est poussé à ses limites extrêmes, car l'enfant est d'emblée désiré comme individu, ce qui fait que la conquête de l'individualité n'est plus le fruit d'un travail d'émancipation de la tutelle domestique. Ensuite, il n'est pas seulement désiré comme individu en général, mais comme individu singulier, celui que l'on attend. Il ne s'agit plus tant « d'un inconnu procédant de soi » mais « d'un enfant de soi » qui advient « sous le signe de l'anticipation de son être ». D'où les investissements parentaux qui peuvent non seulement se trouver cruellement déçus par leur progéniture, mais également enfermer celle-ci dans l'ombre portée de leurs attentes. Bien entendu, il ne s'agit pas d'effets mécaniques mais bien de situations qui génèrent des prédispositions. M. GAUCHET ramasse le tout en une formule : « La manière dont il est posé d'emblée comme personne est destinée à lui rendre difficile de se rejoindre ultérieurement comme personne ». Ou encore : « L'individualisation précoce à laquelle ils ont été soumis aura perturbé, voire bloqué le parachèvement de l'individuation ».

D'où le paradoxe central que l'auteur soulève en conclusion de son article, et qui résume certaines des apories de notre univers social³⁰ : « C'est le contraste troublant dont la société actuelle offre le spectacle. La force officielle du principe individualiste n'y a d'égale que la faiblesse des ressorts intimes qui seraient nécessaires aux acteurs pour lui prêter corps (...) nous n'en aurons jamais fini de nous débattre avec les suites indésirables de nos entreprises les plus légitimes ».

→ F. PAROT³¹ s'attache plus particulièrement au symptôme d'**hyperactivité** de nombre d'enfants (surtout les garçons), le fameux « trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité » (TDAH)³² qui fait que des enfants « ne tiennent pas en place ». S'interrogeant sur la médicalisation de ce symptôme, notamment à travers l'administration d'un médicament nommé **ritaline** (qui transforme les enfants turbulents en « agneaux dociles », et souvent en enfants dépressifs), l'auteur se demande si cette médicalisation - source de juteux profits pour l'industrie pharmaceutique - ne cache pas les véritables origines du symptôme.

Dans une analyse qui articule finement approche sociologique et psychologique, l'auteur pointe la congruence entre ce symptôme d'hyperactivité infantile et les transformations de l'univers social dans lequel il voit le jour. Comme elle le formule d'un mot : « Devenir français ou bambara, ou croate, ce n'est ni plus simple ni plus compliqué que de devenir "hyperactif" (...) on ne naît pas hyperactif, on le devient ». Bref, ce n'est pas une maladie mais bien un symptôme psycho-social.

²⁹ Toutes choses étant égales, le Japon passerait (hors flux migratoires) de 125 à 50 millions d'habitants à la fin du 21^e siècle, et l'Italie de 55 à 20. On fera remarquer que cette diminution de la natalité des pays développés est compensée par une hausse dans les pays pauvres et que la balance est celle d'une augmentation globale de la population planétaire (9 milliards en 2050). D'où la question centrale des flux migratoires pour le siècle à venir et, ensuite, de l'inévitable transformation de la pyramide des âges sur une planète terre qui est limitée dans ses ressources.

³⁰ Que l'on rapprochera évidemment de l'injonction paradoxale « Sois autonome ! ».

³¹ Professeur de psychologie clinique à l'université de Paris-V.

³² Qui a même son site web en Belgique : <http://www.tdah.be>. 5 à 10% des enfants contemporains seraient étiquetés hyperactifs. Voir J. MENECHAL, *L'hyperactivité infantile*, Dunod 2001.



Son texte se centre dès lors sur « la fabrication des enfants trop agités » par la société contemporaine - car il s'agit bien, selon l'auteur, d'une **fabrication sociale** et non pas d'un « objet réel existant dans le corps de l'enfant ». L'incapacité de tenir en place trouve bien son origine dans des sources extérieures, proches d'abord (la prime socialisation de l'enfant au sein de la famille) et plus lointaines ensuite (comme la mobilité générale de l'environnement), les dernières influant par ailleurs les premières. Pour le dire d'un mot, c'est bien parce que nous vivons dans un univers social où les places ne sont plus aussi fixes qu'autrefois, que nombre d'enfants ont attrapé la danse de Saint-Guy. Et comme ce manque de fixité serait lié à la « **féminalisation du monde** » (déclin de la fonction paternelle, refus de l'autorité, diffusion du « tout affectif »...), ce sont les garçons qui s'agitent le plus car, comme l'affirme la psychologue : « les bains de féminité sont aussi de ceux dont on sort difficilement ; les jupes et les caresses peuvent être des prisons de mélasse dont on ne se défait qu'en se débattant ».



→ Nous sommes ici très proches des propos du psychanalyste namurois J.-P. LEBRUN qui nous entretient « des incidences de la **mutation du lien social sur l'éducation** ».

A la base de toute son analyse, l'affirmation que, pour devenir un être parlant et accéder au désir, il est nécessaire d'être entamé d'une part de jouissance³³ : « pas moyen de concevoir un sujet sans que se soit inscrit ce moins-de-jouir ». L'universalité de l'interdit de l'inceste témoigne de cette **nécessaire soustraction de jouissance** qui vient inscrire l'enfant dans la communauté des hommes et du langage. Cet impératif se retrouve à tous les niveaux de la relation entre l'individu et le collectif : le soubassement anthropologique (« l'humus humain » selon la formule de J. LACAN), le niveau générique des sociétés humaines, le niveau spécifique des sociétés concrètes, celui de la famille dans laquelle les parents, nous dit l'auteur, « ont la tâche de faire avaler à l'enfant la couleuvre de cette nécessaire soustraction de jouissance », et enfin celui de l'individualité psychique du sujet.

Dans les **sociétés prémodernes**, c'est-à-dire celles qui se pensaient et se vivaient comme ayant leur fondement à l'extérieur d'elles-mêmes (d'où le qualificatif de religieuse ou d'**hétéronome** que leur donne M. GAUCHET³⁴), cette place d'extériorité se répercutait à l'interne par celles du roi, du prêtre, du père, du maître et de toutes les figures d'autorité, voire de la tradition tout court³⁵. Ces figures d'extériorité incarnaient une place d'exception qui structurait la hiérarchie sociale, imposait un ordre et une limite, soutenait dès lors la nécessaire castration (au sens psychanalytique) des individus par soustraction de la jouissance, notamment par le rôle donné au père dans les familles.

Le mouvement de la **modernité**, entamé il y a plusieurs siècles, a invalidé cette « fiction théologico-politique » qui soutenait l'ordre social. Même s'il a été ponctué de révolutions violentes (politiques, sociales et scientifiques), l'essentiel s'est fait à bas bruit, par un travail de sape de l'ordre ancien qui a été progressivement délégitimé. Pour reprendre une périodisation fréquente, la « première modernité » a substitué des garants méta-sociaux laïcisés aux anciens dieux (comme la Science, le Progrès, l'Histoire), conservant ainsi peu ou prou la structure hétéronome initiale, alors que la seconde modernité, celle que nous expérimentons depuis le dernier quart du vingtième siècle, constitue une extension et une radicalisation de ce mouvement d'**autonomisation** (d'où le terme

³³ Ce qui est désigné par le terme de castration dans la théorie freudienne.

³⁴ Nous nous référons ici à l'étude princeps de M. GAUCHET, *Le désenchantement du monde*, inspirée notamment par les thèses du sociologue allemand M. WEBER.

³⁵ La Déclaration royale de 1639 (France) stipulait que « la naturelle révérence des enfants envers leurs parents est le lien de la légitime obéissance des sujets envers leur souverain ».



d'hypermodernité). Selon LEBRUN, les conséquences de cette radicalisation de la modernité sont à la base d'une mutation du lien social et d'un « nouveau paradigme » dont les effets sont considérables³⁶. « Mutation », d'abord parce qu'il s'agit d'un processus sans sujet (« acéphale ») qui aboutit à un véritable **basculement de la vie collective**, ceci par le « cumul de changements minimaux entraînant subitement une transformation complète de la perception ». « Lien social », ensuite, parce que la radicalisation de la modernité touche aux fondements mêmes du « vivre ensemble » et de la structuration du sujet.

En quelques mots³⁷, la perte de légitimité de cette « place d'exception », après avoir transformé l'ordre politique (naissance et extension de la démocratie, jusqu'à la « gouvernance » contemporaine) a fini par **affecter la construction même du sujet** individuel, par le biais des premiers éducateurs que sont les parents. Ce que l'auteur développe ici de manière savante correspond au discours ambiant concernant « la perte des pères et des repères », très présent dans le monde éducatif depuis une quinzaine d'années. Ne pouvant plus s'appuyer sur une extériorité socialement reconnue, notamment à travers le statut du père, la génération des parents contemporains est « délégitimée à prescrire la soustraction de la jouissance ».



Etant donné les **ravages psychiques** que peut entraîner ce défaut d'humanisation, il importe de d'abord en reconnaître la nécessité de structure : « la mutation actuelle ne nous autorise pas à faire l'impasse sur le travail d'abord et toujours nécessaire de mise en place des conditions de subjectivation ». « Faute de quoi », nous dit l'auteur dans des termes quasiment identiques à ceux de M.

GAUCHET (cf. supra), « nous devrions faire le constat affligeant qui suit : jamais société n'aura donné autant de possibilités à ceux qui la constituent, jamais citoyens n'auront été aussi libres de suivre leurs trajets singuliers, mais jamais société n'aura aussi peu préparé les siens à pouvoir user de cette liberté »³⁸.

Force est donc de tenir compte de cette nécessité de structure, tout en nous gardant de discours passéistes (« de droite ») sur la « décadence contemporaine » ou d'une fuite en avant (« de gauche ») vers un utopique affranchissement total. En un mot, c'est dans la rencontre du parent avec l'enfant, de l'éducateur avec le jeune que doit s'effectuer, par le **témoignage que fait le premier de son propre renoncement**, la nécessaire transmission du « moins-de-jouir »³⁹. Il reste dès lors, nous dit LEBRUN, « à chaque "un", désormais, de ne pas se dérober à la part d'humanité qu'il s'agit de transmettre. Là où hier, nous pouvions compter sur le collectif, sur le social ; là où hier, il était admis que nous pouvions nous en remettre à ceux qui occupaient les places d'exception ».

On saura gré au psychanalyste namurois de tenir aujourd'hui un discours moins apocalyptique qu'il y a quelques années (nous pensons notamment à « Un monde sans limite ») et de souligner également « l'intérêt de cette mutation », à savoir que « les acteurs sont impliqués, ils ne sont plus seulement des assujettis, mais peuvent davantage s'engager comme sujets ». Après tout, nous semble-t-il, c'est bien là ce que vise la cure analytique.

³⁶ Les travaux d'A. GIDDENS, publiés en langue anglaise au début des années 1990, avaient déjà effectué une analyse très proche. On pense ici à *The consequences of Modernity*, Stanford, 1990, et *Modernity and self-identity. Self and society in the late modern age*. Cambridge, 1991.

³⁷ Nous ne pouvons détailler les intéressants développements concernant le passage d'un système « incomplet mais consistant » à un système « complet mais inconsistant ». C'est ce passage qui signe l'émergence d'un nouveau paradigme et la mutation contemporaine selon l'auteur.

³⁸ Les individus ne disposent pas des mêmes capitaux pour user de cette liberté. Cette dimension de l'inégalité sociale face aux opportunités ou risques du monde contemporain est absente chez nombre de psychanalystes. Pourtant, l'article suivant indique que 17 % des enfants français de 3 ans voient la télévision le matin. Ce chiffre monte à 50 % pour ceux qui habitent en banlieue...

³⁹ Le film des frères DARDENNE, *Le Fils*, est ici cité comme illustration de ce processus.



La violence et les médias

La **quatrième** série de textes concerne l'enfance et les **médias**, et notamment le miroir que tendent les médias à la **violence** (ou celle qu'ils induisent).

→ D. OTTAVI⁴⁰ dresse un réquisitoire argumenté sur le rôle des médias (la télévision, la vidéo et internet) dans l'exposition des enfants à la violence (dont la violence sexuelle et la pornographie), et au-delà, à ce qu'elle qualifie d'une « culture de l'immaturité ». Certains chiffres donnent le vertige : en France, 17 % des enfants de trois ans voient la télévision le matin (chiffre qui monte à 50 % en banlieue), 943 émissions par mois, selon une étude du CIEM⁴¹, contiennent des messages violents ou pornographiques...

Faisant le bilan des nombreux travaux sur les relations entre la violence effective et l'exposition aux médias audiovisuels - après avoir montré le caractère désormais inadéquat des théorisations psychologiques et sociologiques traditionnelles de la violence des jeunes - l'auteur montre combien cette exposition constitue une véritable « **maltraitance audiovisuelle** » aux effets redoutables.

De manière minutieuse, D. OTTAVI analyse les composantes de cette violence, qui va bien au-delà de l'incitation et constitue une véritable imprégnation culturelle, psychique et physique (bruits, chocs, stimulations nerveuses diverses). On ne peut en mesurer la portée qu'en tenant compte de la croissance du temps passé devant les médias audiovisuels, actuellement supérieur à n'importe quelle autre activité (en dehors du sommeil et des activités scolaires). Parmi les effets, citons notamment celui de « la privation de la parole humaine et de l'échange avec l'adulte qui résulte notamment de l'abandon de l'enfant à la télévision ».

Significativement, après l'âge d'or de la « télévision scolaire » des années 1960 (certains s'en souviennent peut-être) et donc de « l'éducation **par les médias** » est venue, dès les années 1970, « l'éducation **aux médias** », suivi, un peu plus tard, de la « protection de l'enfant **face aux médias** ».

On ne peut dès lors se réfugier derrière l'argument de « l'autonomie du jeune », notion fourre-tout dont l'auteur montre qu'elle relève plus du mythe ou de l'idéologie que d'une doctrine consistante. Comme s'il existait « une continuité entre le développement spontané de l'enfant et une vie sociale considérée comme naturelle ». L'adulte, dès lors, ne serait plus qu'une « personne-ressource » au service des jeunes « autonomes ».

A la fin de son texte, D. OTTAVI nous semble poser la bonne réflexion : « au lieu de considérer les médias comme "cause" d'un certain nombre d'"effets", les médias eux-mêmes peuvent être considérés comme les effets d'une cause plus profonde ». Et nous retrouvons ici le **fil rouge** qui traverse nombre de contributions à ce dossier : « l'on assiste aujourd'hui à un brouillage des âges de la vie tel que les conditions ne sont plus réunies pour assurer la pérennité des positions respectives de l'enfant et de l'adulte ».

Cette **culture de l'immaturité**, d'abord développée par quelques auteurs et romanciers au début du 20^e siècle, « est sortie du cercle étroit de la littérature » pour envahir « le loisir de masse ».

→ D.-R. DUFOUR analyse le rôle de la télévision comme « **troisième parent** », c'est-à-dire la manière dont les conditions de socialisation et de subjectivation se trouvent profondément changées « depuis que la télévision étend constamment son empire sur le monde ». Il s'attachera plus particulièrement à deux points : l'impact de la télévision dans les **familles** et les effets de l'image télévisuelle sur l'accès au **symbolique**.



⁴⁰ Co-auteur, avec M GAUCHET et M.-Cl BLAIS de l'ouvrage déjà cité, *Pour une philosophie politique de l'éducation*.

⁴¹ Collectif Interassociatif Enfance et Media.



En ce qui concerne les **familles**, la question est d'autant plus pertinente que la télévision est avant tout un médium domestique. Par ailleurs, les effets sur la famille sont à mettre en rapport avec les transformations de la famille contemporaine (voir plus haut) qui en fait un groupe plus « incertain » qu'autrefois. Dans cet espace fragilisé et fluctuant, la télévision occupe une place croissante, ceci d'autant plus que les enfants disposent très souvent de leur propre télévision (entre un tiers et deux tiers des enfants européens ont leur télévision dans leur chambre - et ici aussi les familles défavorisées sont plus touchées que les autres), ce qui limite d'autant plus les moments d'échange de paroles entre parents et enfants.

L'argument central de l'auteur, c'est que cette irruption de la télévision instaure un **nouveau parent qui amène avec lui sa propre famille**, virtuelle celle-là, en grande partie façonnée par les industries culturelles dont l'objectif est bien souvent de vendre aux annonceurs « du temps de cerveau humain disponible » (propos tenus récemment par P. LELAY, président de TF1). Alors que pendant longtemps, la production des biens et services se distinguait clairement de l'institution des personnes (subjectivation et éducation), l'irruption de la télévision et des industries culturelles font que ces dernières déterminent de plus en plus « l'anthropofacture » des individus.

Au niveau de l'accès au **symbolique**, D.-R. DUFOUR part du constat que de plus en plus souvent, les enfants se trouvent devant la télévision avant même de savoir parler, et que cette exposition croissante et durable ne va pas sans générer une « mutation anthropologique ». Il s'agit, selon lui, non plus seulement d'atteindre des objectifs commerciaux en disposant de « temps de cerveau humain », mais de viser à une véritable « reconfiguration des subjectivités ». Ce que dit de manière explicite une brochure (« Adoptez une communication ciblée pour toucher l'enfant au cœur de son univers ») distribuée à un colloque de l'*Institute for International Research* (organisation de conseil aux entreprises, notamment en matière de marketing). Celle-ci préconise d'entrer « dans la fragilité de la famille et de l'autorité pour installer des marques, nouveaux repères ». Et comme le pointe D.-R. DUFOUR, de nombreux enfants états-uniens commencent à porter des prénoms de marques : Loréal, Chevy, Armani, Timberland, Chanel...

Plus profondément, **l'exposition continue à l'image** met en péril les conditions de transmission « du don de parole de génération en génération » et génère des sujets qui sont de plus en plus mal « installés dans le discours ». Ils sont dès lors malhabiles dans l'usage des repères symboliques de personnes, d'espace et de temps - et distinguent plus difficilement la fiction de la réalité.

Protection de l'enfance : de tous victimes à victimes ou coupables ?

Enfin, ce numéro se termine par une analyse des transformations de la **protection de l'enfance**, à travers les thèmes de l'enfance **victime** et de l'enfance **coupable**.

→ D. YOUNG⁴² s'interroge sur les **métamorphoses de la protection de l'enfance**, elle aussi en « profonde mutation ». Dans une mise en perspective de la situation française (très semblable à la nôtre), l'auteur montre de quelle manière la conception de la protection de l'enfance a connu des changements majeurs depuis la fin de l'ancien régime. Si la notion de « puissance de correction » paternelle est reprise par le Code civil de 1804, le pouvoir des pères est réduit progressivement avec l'inauguration d'une politique de protection juridique de l'enfance à la fin du 19^e siècle. Il y a, dès cet instant, émergence de l'idée que **les enfants coupables sont avant tout des enfants victimes**, que les deux catégories⁴³ font partie de la même famille des « inadaptés » (« l'enfance malheureuse »). Une ordonnance de 1958 substitue la protection de l'enfance à la correction paternelle. C'est la période de l'Etat-providence qui instaure des mesures d'assistance éducative en place des seules sanctions civiles et pénales.

⁴² Auteur de *Penser les droits de l'enfant*, PUF 2002.

⁴³ Mineurs dangereux et mineurs en danger, pour reprendre notre vocabulaire.



Ce modèle, qui s'appuyait plus sur les **sciences humaines** que sur le droit et la notion de faute, accorde dès lors une grande importance aux éducateurs, assistants sociaux et psychologues, alors que parquet et avocats ne jouent plus qu'un rôle secondaire. L'objectif est donc, par le biais du soutien apporté aux intervenants psychosociaux, de « réduire l'enfance inadaptée » et de « prévenir la délinquance juvénile ». La dualité de l'enfant victime et de l'enfant coupable apparaît donc abolie, alors qu'elle était fortement présente au 19^e siècle.

Le mouvement contemporain semble constituer un certain **retour du balancier**, même s'il ne s'agit pas d'une réapparition de la situation d'avant 1958. Pour une série de raisons qui cumulent leurs effets (montée du droit des parents et des enfants, crise de l'Etat-providence, accroissement de la délinquance juvénile), l'on assiste d'un côté au « sacre de l'enfant victime » (principalement de mauvais traitement) et de l'autre à une certaine nouvelle judiciarisation de l'enfance délinquante (ou plutôt de la « jeunesse délinquante »). Ce mouvement est contemporain d'une certaine séparation de l'enfant et de l'adolescent, en termes de perception et d'action. Le premier est perçu comme être souffrant, le second comme étant capable d'assumer des responsabilités.

Un **dossier exceptionnel** dont nous recommandons la lecture. Un seul regret, mais non négligeable : la faible prise en compte du **gradient socio-économique et culturel** dans l'analyse des conséquences de l'hypermodernité sur l'enfance. Toutes les couches de la population ne vivent en effet pas de la même manière l'impact de ces « mutations ».

B. DE BACKER

Pour plus d'informations sur la revue : <http://www.le-debat.gallimard.fr>

Colloque « EVALUER L'ÉVALUATION » : *L'évaluation des pratiques cliniques, psychothérapeutiques et psychosociales en institution : état de la question en Belgique francophone*. Bruxelles, les 25 et 26 avril 2005 au Centre culturel d'Auderghem.

L'évaluation, et plus singulièrement celle des psychothérapies et du travail social, est décidément dans l'air du temps. Nous y avons consacré l'éditorial du dernier numéro de *La Vigilante*⁴⁴ et il nous revient qu'un colloque de deux journées sera consacré à ce thème en avril 2005.

Ce colloque est organisé par l'**UCL**, l'**ULB**, l'**Institut Wallon pour la Santé Mentale** et la **Ligue Bruxelloise Francophone pour la Santé Mentale**. Autant dire que la question a paru suffisamment importante pour mobiliser ces acteurs institutionnels et convier pas mal d'intervenants durant les deux journées du colloque – notamment des Ministres concernés (B. CEREXHE et R. DEMOTTE).

Pas moins de 17 exposés et 4 tables rondes sont prévus au programme. La première demi-journée du lundi 25 avril est consacrée à « Historisation et contextualisation », la seconde aux « Pratiques actuelles », la troisième aux « Nouvelles idées » et la quatrième, comme il se doit, aux « Perspectives ». Parmi les intervenants : C. DEJOURS, J. DE MUNCK, M. ALALUF...

Entrée : 85 euros (pauses-café et lunch compris)

Infos : **Ligue Bruxelloise Francophone pour la Santé Mentale**, 02 511 55 43.

Mail : colloque.evaluation@skynet.be

B. DE BACKER

⁴⁴ Evaluation du travail, partisans et résistants, *La Vigilante* de janvier 2005.



Appel à la création d'une « organisation politique des travailleurs sociaux », reçu de Psychasoc (psychanalyse et travail social).

Nous rendons compte de l'existence de cet appel - qui nous est parvenu par voie électronique aux bons soins de PSYCHASOC (voir adresse internet plus bas) - dans la mesure où il constitue une autre bonne illustration du vif débat autour de l'évaluation dont nous avons fait part dans la dernière *Vigilante*.

Daté du 21 février 2005 et signé par six travailleurs sociaux bruxellois, l'appel se fonde sur une dénonciation particulièrement sévère et ironique des procédures d'évaluation mises en place dans certains secteurs du **travail social à Bruxelles**. Joliment tourné dans un langage lacanien avec forces références explicites et implicites (pour les non initiés) aux dits et écrits du défunt Maître de la rue de Lille et de ses élèves⁴⁵, l'Appel fonde son argumentation sur ce qu'il désigne comme « deux événements majeurs » et un « rituel » vécus par les signataires.

1. Le premier événement majeur est constitué par **l'exigence d'évaluation** des pouvoirs subsidiaires à l'encontre du travail psychosocial. Selon les termes ironiques de l'Appel qui pastiche la voix supposée⁴⁶ des pouvoirs publics : « Désormais votre travail social doit être rentable et utile à la société. Vos rapports d'activités ne suffisent plus ! Sachez donc qu'afin de juger de vos réelles rentabilités et utilités sociales que [sic] nous vous enverrons des Experts ou des Evaluateurs (universitaires) chargés de vous évaluer ! C'est à prendre ou à laisser ! ». Après avoir subi la première Evaluation, les signataires ont senti que « le Regard Politique sur le travail social était en voie d'un remaniement profond ». Bref, des procédures d'évaluation semblent avoir été mises en place par des opérateurs extérieurs (les Experts Evaluateurs avec un grand « E ») en lieu et place de l'auto-évaluation des travailleurs sociaux (évaluation avec un petit « e »), ce qui est interprété par les signataires comme le signe d'une volonté de « chiffrage » par « le pouvoir en blouse blanche »⁴⁷. La question qui se pose est de savoir si « les travailleurs sociaux doivent assister en bons spectateurs au déferlement – qui ne fait que commencer ! – de cette **férocité Evaluatrice** ».
2. Le second événement, très lié au premier, est relatif aux critères de contenu des rapports d'activités, et notamment la nécessité de fournir des chiffres, ce qui constitue selon les auteurs un « **sordide chiffrage de l'être** ». Cette injonction de chiffrer et donc de « faire du chiffre » serait une manière de mesurer « l'utilité sociale directe de votre association », d'homogénéiser et de niveler les personnes rencontrées dans le cadre du travail social. Il s'agit dès lors « d'une entreprise qui tente de mettre au rancart non seulement la singularité subjective de chaque personne rencontrée, mais aussi la situation subjective singulière qui nous a lié à cette personne ».
3. A ces deux événements se joint un « **rituel** », soit la peur de ne plus être subventionné par un nouveau pouvoir subsidiaire.

Tous ces éléments concourent à la rédaction de cet appel, visant notamment l'élaboration d'un « **Manifeste des travailleurs sociaux** ». Réunion s'est tenue à cet effet le 9 mars 2005 à l'Auberge de jeunesse Jean NIHON à Molenbeek.

B. DE BACKER

Pour le texte intégral de l'Appel : <http://www.psychasoc.com/article.php?ID=201>

⁴⁵ Citations de J.-A. MILLER, notamment comme en-tête de l'Appel.

⁴⁶ Ce procédé très amusant ne permet évidemment pas de savoir ce qui relève réellement des propos des pouvoirs subsidiaires et ce qui leur est attribué par les signataires.

⁴⁷ Dont la froideur scientifique est associée aux « bourreaux nazis ».